

RESTRICTED  
AR/6  
9 mai 1949  
ORIGINAL: FRENCH

Lettre en date du 8 mai 1949  
adressée aux Chefs des Délégations arabes par  
le Président de la Commission de Conciliation.

Excellences,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 5 courant par laquelle vous avez bien voulu informer la Commission de Conciliation que les Délégations arabes considèrent adéquat et utile de siéger ensemble aux séances où elles rencontrent la Commission.

La Commission de Conciliation croit pouvoir interpréter les termes de votre lettre comme s'appliquant aux séances plénières et n'excluant pas la possibilité pour elle de tenir des réunions de travail avec chacune des délégations séparément.

La Commission est persuadée que les Délégations arabes partageront avec elle l'opinion que de cette façon les échanges de vues seront grandement facilités.

Veillez agréer, Excellences, les assurances de ma haute considération.

Président de la Commission  
de Conciliation.

Leurs Excellences les Chefs des Délégations  
de l'Égypte, du Royaume de Jordanie, du Liban  
et de la Syrie.